

Quelques commentaires de Medaxes sur la newsletter de pharma.be du 7 octobre 2021

Contexte

Sans le dire explicitement, pharma.be suggère dans sa lettre d'information que si des économies doivent être réalisées dans le budget des spécialités pharmaceutiques, elles doivent l'être dans le segment hors brevet. Le principal argument avancé est que le chiffre d'affaires des médicaments hors brevet aurait augmenté de 49% en 5 ans, alors que celui des médicaments sous brevet aurait diminué de 1% sur la même période. Observation : en ce qui concerne les médicaments sous brevet, pharma.be fait également référence aux remboursements effectués dans le cadre des contrats confidentiels dits 'article 81/111' :

« Au sein du budget des soins de santé, le budget des médicaments est un budget net, dans lequel les remboursements des médicaments innovants sous convention sont déduits des dépenses brutes totales. Par conséquent, ce tableau utilise également les dépenses nettes pour fonctionner de la même manière que le budget des soins de santé. ». (newsletter pharma.be)

Une méthode douteuse

pharma.be mélange ainsi sélectivement deux ensembles de données, à savoir les *statistiques de ventes* d'IQVIA d'une part et les données de l'INAMI sur les *dépenses en médicaments* d'autre part. Ainsi, pour les 'contrats article 81/111', les données IQVIA sont apparemment corrigées sur la base des données INAMI (invérifiables) quant aux remboursements à l'INAMI occasionnés par ces contrats. Un ajustement comparable (chiffre d'affaires d'IQVIA versus dépenses INAMI) n'est par contre pas effectué pour les centaines de médicaments hors brevet pour lesquels les dépenses de l'INAMI dans les hôpitaux sont forfaitarisées (c.à.d. via une enveloppe de financement) et/ou pour lesquels la facturation à 85% est d'application. Pourtant, c'est précisément grâce à ce 'forfait hospitalier' et à la facturation à 85% que les dépenses de l'INAMI pour cette dernière catégorie de médicaments sont manifestement inférieures aux chiffres d'affaires suggérés par IQVIA.

Comme les brevets expirent, il est normal que le nombre de médicaments hors brevet et donc leur chiffre d'affaires augmentent. Par ailleurs, les baisses de prix occasionnés par les médicaments génériques génèrent 1,9 milliard d'euros d'économies par an.

Il est toutefois normal que les chiffres de ventes d'IQVIA pour les médicaments hors brevet augmentent globalement, parce que chaque année un nombre important de molécules perdent leur protection par brevet. Ainsi, par exemple, entre 2015 et 2020, le nombre de molécules dont le brevet a expiré et pour lesquelles il existe une concurrence générique (techniquement : les molécules qui sont entrées dans le remboursement de référence) est passé de 224 molécules en 2015 à 291 molécules en 2020¹ (voir également le graphique 2 en annexe) ; soit une augmentation de 29%. Or, c'est précisément grâce à l'arrivée de ces molécules devenues beaucoup moins chères que les dépenses de l'INAMI peuvent rester sous contrôle. Medaxes a par ailleurs calculé qu'en l'absence de médicaments génériques, et donc de la concurrence qui en découle, en 2020, les dépenses de l'INAMI pour les spécialités pharmaceutiques seraient de 1,9 milliard d'euros plus élevées.

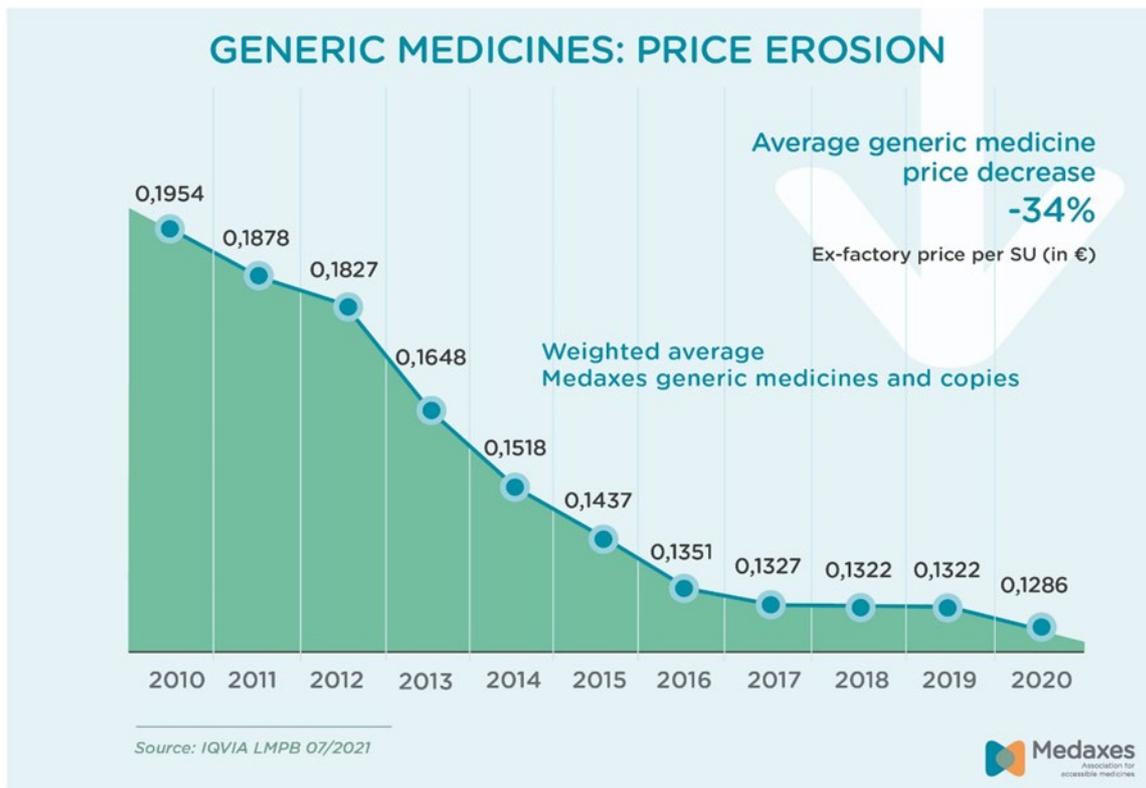
Un médicament générique sur cinq a déjà disparu du marché en raison des réductions de prix permanentes. Les économies doivent donc être cherchées ailleurs.

Ces dernières années, la quasi-totalité des économies réalisées dans le budget pharmaceutique a été prise dans le segment hors brevet, en particulier sur les molécules pour lesquelles il existe une concurrence générique (techniquement : les molécules dans le remboursement de référence). Cela a entraîné une forte érosion des prix des médicaments génériques et des autres médicaments bon marché, comme l'illustre notamment le graphique 1 en annexe, montrant la baisse du prix ex-usine par SU (SU = UV = Unité Vendue, lire : comprimé) générique. Inutile de dire que cela met la rentabilité des médicaments génériques sous forte pression. Ainsi, entre février 2020 et février 2021, pas moins de 588 médicaments génériques – soit environ 1 sur 5 – ont disparu définitivement du marché belge. Réaliser de nouvelles économies sur les médicaments génériques, comme le suggère pharma.be, ne fera donc que mettre encore davantage en péril la disponibilité pour les patients de ces médicaments.

¹ *Pour information : en 2020, outre les 291 molécules pour lesquelles il y avait une concurrence générique, le segment des médicaments hors brevet contient également 378 (!!) molécules non génériques (pour 11 de ces 378 molécules, un médicament biosimilaire était disponible). Ces molécules ont également été prises en compte dans les calculs de pharma.be concernant le chiffre d'affaires du segment off-patent.*

Annexe

Graphique 1



Graphique 2 : Augmentation du nombre de molécules pour lesquelles un générique remboursé est disponible

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de molécules	224	231	269	273	283	291